

Dépêche AEF du 19 février 2008-02-20

Cnam: l'intersyndicale des personnels, reçue par le cabinet de Valérie Pécresse, demande une clarification de sa place et de ses missions

"Le ministère paraît embarrassé sur le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers). Pas de projet à long terme. Il réaffirme ses missions sans y mettre de moyens, ni de contenu." C'est ce que retient la CGT de la rencontre entre l'intersyndicale du Cnam et le cabinet de Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a eu lieu le 14 février dernier. Elle fait suite au rapport de l'IGAENR et de l'IGF qui a "relevé des dysfonctionnements de l'établissement". Pour le cabinet, "les problèmes juridico-organisationnels dénoncés" par les inspections "sont prioritaires". Il souhaite "maintenir le principe du réseau, en travaillant sur les aspects juridiques", rapporte la CGT qui ajoute que l'idée d'une association d'utilité publique a été évoquée.

Les organisations syndicales dénoncent également la "direction du Cnam [qui] a mis en place une politique de gestion des personnels, immobilière, et pédagogique incompréhensible, aggravée par un dialogue social déficient. Cette direction est disqualifiée et arrive à la fin de son mandat avec un bilan catastrophique." En effet, le mandat de l'administratrice générale, Laurence Paye-Jeanneney, prend fin en avril 2008. Le cabinet de Valérie Pécresse a assuré à l'intersyndicale que "plusieurs candidats se sont proposés" sans donner de nom, et que "la mission de ce futur administrateur sera de mettre le Cnam 'sur les rails'".

Le cabinet a affirmé qu'il "tenait à la spécificité du Cnam, à l'école de la 2ème chance" et qu'il ne souhaitait pas qu'il devienne "une université". L'intersyndicale, suite à la loi LRU qui donne aux universités une mission d'insertion et de professionnalisation, estime "nécessaire de définir aujourd'hui avec précision la place et les spécificités des missions Cnam dans l'organisation de l'enseignement supérieur, notamment le fonctionnement de son réseau au regard des compétences inscrites dans les lois de décentralisation".

### **30% DE CONTRACTUELS**

Par ailleurs, alors que le rapport des inspections pointait "une augmentation du nombre de contractuels (environ 300) qui représentent maintenant près de 30% des personnels Biatoss", l'intersyndicale fait remarquer que "la moitié d'entre eux - notamment de catégorie C - font appel à l'aide sociale du Cnam, ce qui montre l'extrême fragilité de leur situation". Elle demande au ministère de s'engager à "ne licencier aucun de ces personnels et à ce qu'aucun d'entre eux ne se voie refuser le renouvellement de son contrat". Elle souhaite que "soit mis à l'étude un véritable plan de résorption de la précarité et de titularisation".

Elle appelle enfin de ses vœux "un débat national sur le Cnam et la promotion supérieure du travail mettant en présence l'ensemble des parties concernées: ministère, personnels du Conservatoire, organisations patronales et syndicales, puissances publiques nationale et régionales".

L'intersyndicale du Cnam est composée de la Ferc-Sup-CGT, du Sgen-CFDT, du SNPRES-FO, du Snesup-FSU, du SNPTES-Unsa, de SUD-Éducation.

**Contact:** CGT du Cnam, Gérard Dejardin, 06 63 32 34 03, gazon@cnam.fr

### **Lire aussi dans les dépêches :**

- Laurence Paye-Jeanneney (Cnam): "Nous sommes allés au bout des améliorations que nous pouvions faire dans le cadre de notre statut actuel"

L'AEF du 11 décembre 2007, n° 88406

- URGENT. Un rapport "complémentaire" des inspections générales (IGAENR et IGF) recommande à nouveau de revoir les statuts du Cnam

L'AEF du 3 décembre 2007, n° 87846

- Contrat quadriennal 2007-2010: le Cnam reçoit 38 millions d'euros et fait de la recherche l'une de ses priorités